

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-4/02

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : BONTOUX Jean-Pierre

OBJET : Convention d'utilité sociale (C.U.S.) des organismes de logement social présents sur le territoire départemental. Position du Conseil général.

La loi du 27 mars 2009 prévoit la mise en oeuvre d'un dispositif de conventionnement global des bailleurs sociaux : la convention d'utilité sociale (C.U.S.).

La C.U.S. constitue un cadre contractuel qui fixe, pour une période de 6 ans, les engagements du bailleur social sur ses grandes missions sociales en les assortissant d'indicateurs de performance.

La signature de la C.U.S. est obligatoire pour les collectivités locales de rattachement des organismes bailleurs, et optionnelle pour celles sur les territoires desquelles l'organisme détient du patrimoine. Le Département de Seine-et-Marne, collectivité de rattachement de l'Office public de l'habitat de Seine-et-Marne (O.P.H. 77) est donc obligatoirement signataire de la C.U.S. de cet organisme.

Au delà de ce positionnement particulier, et face aux multiples interpellations des organismes d'H.L.M. et aux inquiétudes qui persistent quant aux C.U.S., il convient donc de dégager les enjeux principaux et de définir une position départementale.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2009-323 en date du 25 mars 2009 relative à la mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion,

VU le décret n° 2009-1486 du 3 décembre 2009 relatif aux conventions d'utilité sociale des organismes à loyers modéré,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

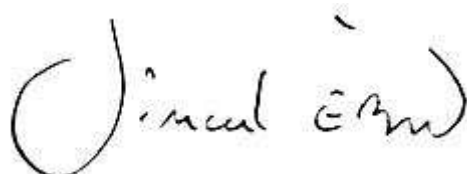
Après en avoir délibéré,

DECIDE

D'approuver la position départementale concernant les conventions d'utilité sociale des organismes de logement social, telle que présentée en annexe de la présente délibération et d'autoriser le Président du Conseil général de Seine-et-Marne à signer les avis formulés aux différents bailleurs sociaux présents sur le territoire de la Seine-et-Marne.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ